

MÉMOIRE

Propositions pour les projets de règles budgétaires 2024-2025

Janvier 2024



Sommaire

AQCS	3
Commentaires généraux	3
Règles budgétaires d'investissement	4
Règles budgétaires de fonctionnement	11
Formation professionnelle et générale des adultes et services aux entreprises	16
Transport	22
Technologies de l'information.....	27
Conclusion	28
Résumé des recommandations	29





AQCS

L'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) représente plus de 3 300 cadres œuvrant au sein des 72 centres de services scolaires et des commissions scolaires du Québec. Ils sont le rouage essentiel du réseau scolaire québécois. Ils occupent des fonctions de conseil et d'encadrement dans les centres administratifs, les centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle ainsi que dans les établissements primaires et secondaires.



Commentaires généraux

L'AQCS souhaite transmettre au ministère de l'Éducation et au ministère des Finances des observations et des recommandations avant la période habituelle de consultation sur les règles budgétaires du MÉQ. Les cadres scolaires ayant contribué à la rédaction de ce document souhaitent ainsi agir en amont afin que leur expertise terrain permette d'améliorer différentes situations critiques qui affectent le réseau. Parmi les enjeux à l'étude, figurent notamment l'entretien du parc immobilier (immeubles et terrains), le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre, la cybersécurité et le transport scolaire.


Ressources humaines

L'AQCS tient à souligner qu'au cours des dernières années, la lourdeur administrative s'est accrue pour l'ensemble de ses membres. Le MÉQ et les autres ministères, dont ceux des Finances, de la Cybersécurité et du Numérique et des Transports, doivent être sensibles à la capacité des cadres scolaires d'assumer toute nouvelle obligation législative, réglementaire et administrative.

Inflation

Les impacts de l'inflation sur le réseau scolaire se font sentir de plus en plus, considérant la non-indexation des autres coûts pendant plusieurs années. Il y aurait lieu de procéder à un rattrapage pour compenser l'inflation réelle de 2020 à 2023.

Un montant d'indexation devrait être considéré afin de pouvoir continuer de financer ou de dépenser sans réduire le niveau de service des centres de services scolaires (CSS) et des commissions scolaires (CS). Notons, à titre d'exemple, que les coûts d'entretien ménager, de déneigement, d'entretien des pelouses, de l'énergie, ainsi que les coûts des travaux de rénovation, des mesures de maintien des bâtiments et des ajouts d'espaces qui ont été négociés



récemment dans les contrats des CSS-CS, sont supérieurs aux taux de financement actuels. Il faudrait ainsi indexer les budgets pour 2024-2025 selon l'inflation projetée pour 2024. Enfin, il faut indexer les enveloppes de rémunération du personnel en fonction des nouvelles conventions collectives.

Allocations

Au-delà des critères d'utilisation des allocations, nous proposons leur complète transférabilité. Bien qu'il s'avère intéressant d'identifier le financement octroyé pour chaque mesure, une latitude doit être permise aux équipes-écoles et aux conseils d'établissement dans l'utilisation des allocations. L'AQCS soumet que la véritable reddition de compte des allocations réside en le taux de réussite des élèves, et non le total dépensé par mesure.



Règles budgétaires d'investissement

Gestion des ressources matérielles

Terrains contaminés


L'AQCS tient à rappeler que les CSS et les CS n'ont actuellement aucun soutien financier pour la gestion des terrains contaminés. Cet enjeu est pourtant des plus exigeants pour les gestionnaires du réseau de l'éducation. Alors qu'il semble qu'une centralisation des outils pour la compilation annuelle soit souhaitée par le gouvernement, une réflexion sur le soutien financier aux dépenses liées à la gestion des terrains contaminés semble tout indiquée.

Recommandation de l'AQCS

- Prévoir une mesure de soutien financier pour la gestion des terrains contaminés par les CSS et les CS.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)

L'AQCS tient à mentionner que l'application de la norme SP3280 pour les exercices financiers soulève les enjeux suivants :

- 
- Des montants ont été indiqués aux états financiers du 31 mars 2023. Dans différents audits, les vérificateurs externes de nos organisations ont entre autres indiqué l'impossibilité pour un vérificateur de valider tout le processus de calcul¹.
 - Possibilité de réévaluation qui pourrait engendrer un sous-financement dans les années suivantes.
 - Apport d'une charge de travail supplémentaire et difficulté à trouver le personnel qualifié nécessaire ou des firmes externes.
 - Cible principalement l'amiante, mais touchera d'autres contaminants et composantes spécifiques.

Recommandations de l'AQCS

- Modifier les règles comptables afin que les ajustements nécessaires aux OMHS se retrouvent aux états consolidés.
- Prévoir un financement adéquat à long terme pour assurer le suivi à la mise hors service d'immobilisations.
- Prévoir une mesure de soutien financier pour l'embauche de personnel par les CSS et les CS ainsi que des délais mutuellement convenus pour ce faire.

Sous-mesure 18013 – Allocation pour le MAO en raison de l'ajout de classes de maternelle 4 ans

Le financement de cette mesure est accordé aux CSS et aux CS une fois les achats complétés, de sorte que la planification budgétaire est plus difficile. L'AQCS soumet que cette allocation devrait être déterminée au préalable.

Recommandation de l'AQCS

- Octroyer un montant *a priori* s'appuyant sur la même règle que la mesure 11024 afin de déterminer le nombre de nouvelles classes admissibles à une allocation pour meubler les nouvelles maternelles 4 ans.

¹ Dans d'autres CSS-CSS, les auditeurs n'ont pas émis de réserve. Au CSS de la Capitale, par exemple, les OMHS ont donné lieu à un surplus de 34 M\$ en 2022-2023, alors qu'au final, l'opération donnera 0. Les ajustements nécessaires devraient se faire aux états consolidés. Ainsi, les résultats publiés refléteraient davantage la situation réelle. Les CSS-CS ont un problème de crédibilité quand leur résultat passe de surplus significatifs à des déficits tout aussi significatifs en raison de la norme sur les paiements de transfert.

Mesure 50510 – Ajout d’espace

Dans un contexte économique d’inflation et de rareté de la main-d’œuvre, l’AQCS est préoccupée par les modalités de la mesure 50510, qui prévoient que les CSS et les CS peuvent utiliser un maximum de 10 % de l’enveloppe budgétaire d’un projet d’ajout d’espace pour payer des honoraires professionnels – la différence devant être assumée par les CSS ou les CS. Étant donné que des dépassements de coûts sont à envisager pour les organismes scolaires, nous proposons que les frais de gestion pour les projets de construction ne correspondent pas à un pourcentage du coût des travaux, mais plutôt aux frais réellement encourus par les CSS et les CS.

Par ailleurs, pour la même mesure, les règles budgétaires indiquent depuis 2022-2023 que le Conseil du trésor doit autoriser les projets de plus de 20 M\$ financés par le Ministère. Notre Association s’interroge sur l’échéancier et la bureaucratie supplémentaires imposés par cette modification de demande d’une compensation financière additionnelle.

Enfin, notons que trois volets caractérisent ces ajouts d’espaces :

- Locaux du préscolaire;
- Infrastructures sportives et récréatives, gymnases;
- Ajouts de classes selon les perspectives démographiques.

Ces trois priorités sont importantes, mais des budgets distincts permettraient d’établir des critères propres à chaque volet et de répartir les approbations par projet et par région. Ces budgets distincts contribueraient à faciliter la réalisation des projets, que ce soit en lien avec les entrepreneurs disponibles ou la surchauffe locale du marché engendrée par une concentration de projets dans une région donnée. Notons que pour les infrastructures sportives et récréatives, les critères d’évaluation des projets devront tenir compte du partage des coûts avec les municipalités.

Recommandations de l’AQCS

- Financer les frais de gestion selon les coûts réellement encourus par les CSS et les CS.
- Alléger les processus et la bureaucratie liée à l’autorisation de projets d’ajouts d’espaces.
- Segmenter la mesure 50510 - Ajout d’espace en trois volets distincts, avec une numérotation distincte, soit pour les locaux du préscolaire, les infrastructures sportives et récréatives et les ajouts de classes selon les perspectives démographiques.

Mesure 50530 – Amélioration des cours d'école

Dans un premier temps, comme évoqué dans le texte de la mesure 50530, l'aide financière pour les projets d'amélioration de cours d'école est limitée « à 90 % du coût net du projet (...) jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par projet. » Or, bon nombre de projets dépassent nettement 100 000 \$. L'AQCS croit que l'aide financière devrait être rehaussée pour tenir compte de l'inflation et des coûts nettement à la hausse dans le secteur de la construction.

Deuxièmement, l'AQCS estime que la contribution de la communauté devrait être progressivement ajustée en fonction du milieu socioéconomique. Nous évaluons que les communautés dont l'indice socioéconomique (IMSE) est de 9 ou 10 peuvent difficilement soutenir financièrement des projets d'amélioration de cours d'école.

Recommandations de l'AQCS

- Rehausser le montant maximum des coûts liés à l'amélioration des cours d'école.
- Ajuster progressivement la contribution de la communauté en fonction de l'indice du milieu socioéconomique.

Mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers


À l'instar de la mesure 50510, cette mesure prévoit qu'un maximum de 10 % de l'enveloppe peut être utilisé pour le paiement d'honoraires professionnels. Encore une fois, l'AQCS soutient que cette modalité fera en sorte que les CSS et les CS vivront des dépassements de coûts ou des difficultés quant au respect des règles établies.

Recommandations de l'AQCS

- Financer les frais de gestion selon les coûts réellement encourus par les CSS et les CS.
- Réserver au PQI, les sommes nécessaires en maintien d'actifs, en résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA) ainsi qu'en remplacement des actifs et s'assurer d'une planification sur 5 à 10 ans en confirmant les budgets d'investissement sur un échéancier à long terme, pour une prévisibilité budgétaire.

Sous-mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien

La formule d'allocation de cette mesure nous semble complexe. La méthode de calcul pourrait être simplifiée et précisée sur une plus longue période. La prévisibilité des budgets permettrait une meilleure planification des projets. De plus, cette allocation telle qu'elle est appliquée favorise les grandes écoles au détriment des plus petites, ce qui occasionne une iniquité entre



les écoles ainsi que les CSS et les CS. Rappelons que les montants alloués ne permettent pas de résorber le déficit d'entretien.

Recommandations de l'AQCS

- Permettre une plus grande flexibilité de gestion des enveloppes budgétaires entre les projets en résorption du déficit de maintien, en maintien, en transformation et en remplacement (démolition et reconstruction) d'actifs afin de soutenir les besoins réels de chaque CSS et CS, et de rendre les bâtiments scolaires dans un état satisfaisant dans les meilleurs délais.
- Simplifier la formule d'allocation de la sous-mesure 50622.
- Assurer la pérennité des variables de calcul de l'allocation, pour une meilleure prévisibilité des budgets annuels associés.
- Accroître les sommes de cette sous-mesure pour permettre une résorption plus rapide du déficit de maintien.

Sous-mesure 50624 – Réfection et transformation des bâtiments


L'AQCS remarque que les projets réduisant la capacité d'accueil d'un bâtiment mis en place en 2023-2024 ne peuvent pas être financés par la sous-mesure 50624. En effet, cette modalité fait fi de l'analyse effectuée par les CSS et les CS avant tout projet de réfection ou de transformation d'un bâtiment, particulièrement hors des zones urbaines. Pour répondre aux besoins précis de la clientèle et du personnel d'une école, un CSS ou une CS peut faire le choix de reconvertir certains locaux à d'autres fins, ou de réduire le nombre de classes pour développer de nouveaux espaces. De tels projets contribuent à la qualité des milieux de vie des élèves.

Recommandation de l'AQCS

- Permettre l'utilisation de la sous-mesure 50624 pour financer des projets de réfection et de transformation de bâtiments, même si la capacité d'accueil est réduite à la suite d'une analyse démontrant la pertinence d'un projet.

Sous-mesure 50644 – Économie d'eau potable

Malgré la sous-mesure 50644 (Économie d'eau potable), l'AQCS estime que cet investissement n'est pas suffisant. Des travaux majeurs seront nécessaires pour assurer la qualité de l'eau, son économie, les traitements requis et la gestion globale. De plus, cette sous-mesure peut être utilisée afin de corriger et de remplacer les équipements de plomberie identifiés comme non conformes à la suite d'un dépistage de la présence de plomb. Il s'agira ici de travaux importants et la sous-mesure n'est pas suffisante.



Par ailleurs, nous estimons que le déploiement des mesures correctives doit s'inscrire dans un contexte de priorisation par phases sur plusieurs années, compte tenu des ressources financières, humaines et matérielles requises, nécessaires à la mise en œuvre des travaux.

Recommandations de l'AQCS

- Augmenter la somme allouée à la sous-mesure 50644 pour assurer les travaux nécessaires aux équipements de plomberie identifiés comme non conformes à la suite d'un dépistage de la présence de plomb.
- Établir un financement confirmé pour au moins cinq ans pour tenir compte d'un déploiement itératif des travaux.

Sous-mesure 50645 – Amélioration de la qualité de l'air dans les écoles

Les normes d'allocation de cette sous-mesure sont défavorables aux écoles de grande superficie. L'aide financière aux travaux est plafonnée, notamment en fonction d'une règle de calcul en mètres carrés. Selon notre Association, les sommes nécessaires pour améliorer la qualité de l'air dans certaines écoles dépasseront largement les résultats de cette règle de calcul. De plus, les ajouts de composantes pour la ventilation, la déshumidification ou même la climatisation doivent être considérés avec les infrastructures complètes et la vétusté des immeubles (ex. : entrée électrique insuffisante, distribution en surface ou apparente sans impacts réels sur la remise en état globale requise dans l'immeuble en fonction du DMA inscrit au GIEES).

Recommandation de l'AQCS

- Revoir la règle de calcul déterminant l'aide financière accordée pour les travaux d'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles, afin de ne pénaliser ni les milieux où se trouvent des établissements de grande taille ni ceux des communautés rurales.

Sous-mesure 50646 – Réduction des gaz à effet de serre

En avril 2022, la sous-mesure 50646 a été ajoutée dans une perspective de réduction des gaz à effet de serre. L'AQCS tient à indiquer que les sommes allouées ne correspondent pas à la valeur des travaux à effectuer dans les infrastructures scolaires.

Recommandation de l'AQCS

- Bonifier le montant prévu à la sous-mesure 50646 pour financer les travaux nécessaires et en assurer le maintien pour au moins 10 ans, ce qui permettrait une prévisibilité budgétaire.

Mesure 50740 – Projets d’infrastructures sportives et récréatives

L’AQCS tient à mentionner que les sommes dédiées à cette mesure sont demeurées inchangées depuis plusieurs années. De plus, le secteur de l’enseignement supérieur a accès à ce financement depuis 2022-2023, ce qui fait en sorte que plus d’établissements se partagent ce même montant.

Notons également que certaines infrastructures sportives sont admissibles à la mesure d’ajout d’espace, ce qui réduira d’autant les sommes disponibles pour les ajouts de locaux d’apprentissage, incluant ceux du préscolaire.

Recommandation de l’AQCS

- Augmenter le financement associé à la mesure 50740.

Gestion des technologies de l’information

Mesure 30812 - Accessibilité aux technologies de l’information et de la communication

Cette initiative vise à apporter un soutien financier en vue de l’acquisition d’outils technologiques spécifiquement adaptés aux besoins d’apprentissage et de communication des élèves ayant des besoins particuliers. L’AQCS tient à mettre en évidence le fait que l’enveloppe budgétaire prévue n’est pas suffisante. Il convient de souligner que les besoins de cette catégorie d’élèves enregistrent une augmentation annuelle considérable.


Recommandation de l’AQCS

- Doubler les fonds attribués à la mesure 30812 dans le but de mieux répondre aux besoins continuellement changeants des élèves ayant des besoins particuliers en ce qui concerne l’accès aux outils technologiques.

Mesure 50750 — Allocation pour le développement informatique

L’utilisation de l’intelligence d’affaires revêt une importance cruciale au sein des CSS-CS, tant dans le domaine de la gestion pédagogique que dans l’administration. Cette approche nous permet d’obtenir une vision plus précise des priorités liées à la réussite des élèves. Par ailleurs, il convient de souligner que le ministère de l’Éducation (MÉQ) a récemment mis en place plusieurs initiatives dans le cadre du Chantier d’intelligence numérique.

Nous tenons à indiquer que cette mesure soutient le financement des salaires des techniciens et des professionnels œuvrant à la maintenance et à la mise à niveau des systèmes d’information ainsi que des bases de données au sein des CSS-CS. Cette mesure s’avère essentielle pour assurer



le bon fonctionnement des infrastructures informatiques, garantissant ainsi la qualité de nos services et la poursuite de la mission éducative des CSS-CS.

Recommandation de l'AQCS

- Augmenter de 50 % le financement de cette mesure, pour renforcer le soutien apporté aux CSS-CS dans le cadre des initiatives du Chantier d'intelligence numérique.

Groupe de mesures 50760 - Mise aux normes des infrastructures technologiques

Cette série de mesures vise à moderniser les outils numériques et l'infrastructure dans les établissements scolaires. Plusieurs facteurs de grande importance influencent les décisions d'acquisition au sein des CSS-CS, tels que la transition vers Windows 11, les exigences en matière de cybersécurité et la fin du soutien des fabricants. En conséquence, les CSS-CS sont contraints de renouveler leur parc informatique afin de garantir un environnement sécurisé et performant à l'ensemble des utilisateurs et des élèves.

Notons également qu'avec la cessation du soutien de Windows 10, les CSS-CS se trouvent confrontés à la nécessité de remplacer un nombre considérable d'ordinateurs afin de migrer vers Windows 11.

Recommandation de l'AQCS

- Doubler le financement alloué à ce groupe de mesures pour l'exercice 2024-2025, pour garantir la continuité et la sécurité des opérations informatiques du réseau.



Règles budgétaires de fonctionnement

Tout d'abord, l'AQCS tient à mentionner que depuis plusieurs années, aucun financement n'a été ajouté pour le secteur de l'approvisionnement et de la gestion contractuelle. Ainsi, avec le projet de loi 12 (achat local et responsable), l'AQCS craint une surcharge pour le personnel des CSS et des CS, que ce soit pour ces tâches à accomplir ou en matière de respect des obligations de reddition de compte ou de formation des intervenants, incluant les RARC et les secrétaires des comités de sélection.

Assurance salaire (réseau)

Notre Association se questionne sur les taux médians d'assurance salaire (réseau) utilisés dans les documents E et G des règles budgétaires des dernières années, et qui n'ont pas évolué.

Recommandation de l'AQCS

- Mettre à jour les taux d'assurance salaire (réseau).

Santé et sécurité au travail – Loi 59

L'AQCS tient à rappeler l'importance de l'ajout d'une allocation pour soutenir les CSS et les CS dans le cadre des nouvelles obligations découlant de la Loi 59, modernisant le régime de santé et sécurité au travail.

Recommandation de l'AQCS

- Prévoir une mesure de soutien pour les nouvelles obligations de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail.

Calcul du coût moyen subventionné pour l'absentéisme

Dans le calcul du coût moyen subventionné, concernant la portion pour l'absentéisme, les congés de maladie utilisés et ceux monnayés sont standards et fixes pour tous les CSS et les CS.

Recommandation de l'AQCS

- Considérer l'historique de chaque CSS et CS afin de mieux refléter la réalité du financement pour l'absentéisme.

Mesure 15012 – Aide alimentaire


La mesure 15012 est exclusivement dédiée à l'achat d'aliments et de boissons. L'AQCS soumet l'idée que les sommes prévues pourraient également servir à l'organisation du service alimentaire des écoles.

Recommandation de l'AQCS

- Élargir la possibilité de l'utilisation de la mesure pour l'organisation logistique du service alimentaire et l'achat d'équipement dans les écoles.

Mesure 15051 – Accueil et francisation – Montant *a priori*

L'AQCS remarque que le calcul du financement de cette mesure s'appuie sur les années précédant la pandémie, de sorte que la diminution de l'immigration est prise en compte. Il s'agit d'une bonne idée pour les CSS et les CS qui avaient l'habitude d'avoir une forte population immigrante. Néanmoins, la société change et l'immigration se fait dorénavant en région, où



l'historique ne reflète pas la réalité de certains organismes scolaires. Ils sont donc pénalisés au plan du financement.

Recommandation de l'AQCS

- Prévoir une mesure de financement pour les CSS et les CS qui n'ont pas d'historique en matière d'accueil et de francisation qui tiendrait compte de la croissance prévue.

Mesure 15103 - Volet 1 - Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires

Les chercheurs sont unanimes : la lecture est le critère prédictif de réussite le plus important pour la réussite de l'élève. L'accès des élèves à des livres devrait donc être facilité le plus possible. La mesure 15103 demande une participation financière de la part des organismes scolaires alors qu'elle devrait faire partie des priorités ministérielles.

Recommandations de l'AQCS

- Retirer la notion de financement à 34 % par les organismes scolaires.
- Bonifier la mesure pour assurer un financement MÉQ complet, donc passer de 66 % à 100 %.
- Prendre en considération que les allocations financières accordées pour le fonctionnement ne peuvent être transférées à celles accordées pour les investissements.

Mesure 15313 — Soutien à l'ajout de classes spéciales

Le soutien à l'ajout de classes spéciales mériterait de devenir dédié, pour permettre un meilleur soutien à la clientèle EHDA. Nous proposons de modifier le texte associé à cette mesure, afin d'éviter de viser seulement des ajouts de classes.

Recommandations de l'AQCS

- Modifier le début du texte de la mesure pour : « Cette mesure vise à soutenir les organismes scolaires dans leur organisation adéquate des classes d'aide pour favoriser [...] ».
- Modifier le niveau de transférabilité, pour en faire une mesure dédiée plutôt que protégée.

Regroupement des mesures 15170 et 15370 — Mesures liées aux conditions de travail

Nous tenons à préciser que les services des ressources financières des CSS et des CS n'ont pas nécessairement tous accès aux textes des conventions collectives des services des ressources humaines. Il serait ainsi très intéressant que les textes de toutes les mesures soient regroupés dans le document des règles budgétaires.

Recommandation de l'AQCS

- Inscrire les libellés des textes des conventions collectives des différentes mesures dans les règles budgétaires.

Mesure 15530 – Soutien en mathématique

Cette mesure est *a posteriori*. De façon à permettre une meilleure prévisibilité, l'AQCS propose qu'elle soit *a priori*.

Recommandation de l'AQCS

- Accorder la mesure *a priori*, ou transmettre les données nécessaires au calcul de la mesure dans les bilans de la clientèle.

Mesure 16028 — Soutien additionnel pour le recrutement et la rétention des ressources

Notre Association salue la pérennité de cette mesure. Néanmoins, en raison des enjeux de recrutement et de rétention du personnel qui s'intensifient chaque année dans le réseau, une bonification de la mesure s'impose.

Après l'obtention de la permanence de ces ressources humaines, il serait malheureux que l'allocation soit réduite ou retirée.

Recommandation de l'AQCS

- Bonifier la mesure 16028, en plus d'assurer sa pérennité, pour soutenir les démarches de recrutement et de rétention des ressources, et alléger ses modalités de gestion.

Mesure 16044 — Entretien des bâtiments

Une part de la bonification devrait être intégrée dans l'enveloppe de base et cette dernière devrait être indexée. Nous remarquons également que la liste des travaux d'entretien et de réparation admissibles est limitée.

Recommandations de l'AQCS

- Rendre plus flexible la liste des travaux admis par la mesure, en fonction des besoins et des réalités des CSS et des CS.
- Voir à la pérennité de la mesure.
- Hausser le niveau de financement pour les années à venir, en raison des besoins criants.

Mesure 30145 — Location d'immeubles

Les cadres des ressources matérielles membres de l'AQCS déplorent que les CSS et les CS n'aient pas les sommes nécessaires pour financer les frais de gestion et d'exploitation relatifs aux installations temporaires. Rappelons que les CSS et les CS doivent répondre aux nombreuses normes et obligations législatives en vigueur relatives à la gestion du parc immobilier scolaire, incluant les espaces temporaires.

Recommandation de l'AQCS

- Prévoir une mesure pour financer les frais de gestion et d'exploitation des espaces temporaires, afin de répondre aux obligations législatives.

Mesure 30147 — Partage des infrastructures scolaires pour les camps de jour

L'AQCS tient à signaler que le montant est calculé *a priori*, sans tenir compte des organismes qui offrent ou non ce service.

Recommandation de l'AQCS

- Attribuer l'allocation aux organismes visés par le partage des infrastructures afin de couvrir les coûts réellement engagés et permettre la pérennité de ce service.

Mesure 30148 — Étude d'avant-projet

Une étude d'avant-projet permettra une analyse plus précise des coûts et des risques caractéristiques d'un projet à venir pour une saine gestion des imprévus possibles.

L'AQCS estime que bien que cette nouvelle mesure soit intéressante, elle ne doit pas avoir pour conséquence de retarder des projets. Actuellement, l'octroi d'une nouvelle école ou d'un agrandissement survient plusieurs années après la première demande lorsqu'un déficit d'espace est constaté. Notons que des demandes peuvent devoir être présentées pendant plusieurs années avant d'être acceptées.

Recommandations de l'AQCS

- Attribuer l'allocation aux organismes visés par un projet à venir et atténuer ainsi les risques budgétaires et les imprévus par une bonne analyse par des professionnels et non par l'organisme.
- Avoir des études d'avant-projet de qualité, qui n'ont pas pour conséquence de retarder l'ensemble du processus.

Formation professionnelle et générale des adultes et services aux entreprises

Réinvestissement

L'AQCS tient à réitérer au MÉQ l'importance de revoir le financement de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, secteurs dont le recrutement de clientèle est affecté par le plein emploi et le creux démographique. Les enjeux de rentabilité financière des centres sont au cœur des réflexions des cadres scolaires, et devraient être érigés en priorités par le MÉQ. La formation générale des adultes, la formation professionnelle et la formation continue sont d'importants leviers afin d'améliorer les compétences des adultes, notamment le niveau de littératie, la résorption de la pénurie de personnel qualifié et le soutien à la vitalité économique de toutes les régions du Québec. En ce sens, les modalités de financement devront offrir davantage de souplesse afin de répondre rapidement aux besoins de chaque milieu.

Recommandation de l'AQCS

- Prévoir un réinvestissement en formation professionnelle et en formation générale des adultes.

Coûts des matériaux

L'explosion des coûts des matériaux et des différentes ressources matérielles, observée depuis quelques années, complexifie l'offre en formation professionnelle (FP). Tous les programmes des centres de FP sont frappés de plein fouet. L'indexation n'a pas été ajustée, soutirant le pouvoir d'achat de ces établissements.

Recommandation de l'AQCS

- Indexer les ressources matérielles nécessaires à l'offre des programmes des centres de formation professionnelle.

Annexe D - Reconnaissance des acquis en formation générale des adultes (FGA)

Les montants accordés n'ont pas été majorés depuis longtemps, bien que le coût des ressources (enseignants, conseillers d'orientation, personnel de soutien) pour traiter ces épreuves aient vu leurs salaires augmenter substantiellement dans les dernières années.

Recommandation de l'AQCS

- Augmenter les montants accordés pour la reconnaissance des acquis en FGA.

Le financement en lien avec la francisation

La venue de francisation Québec a amené plusieurs changements pour soutenir la clientèle et arrimer les pratiques administratives.

Recommandations de l'AQCS

- Accorder un financement supplémentaire pour l'ajout de personnel pour l'accompagnement, le soutien et le lien entre les partenaires et les élèves.
- Reconnaître le financement pour l'administration des tests de classement.

Mesure 12010 — Cours offerts en présentiel (Ajustement pour soutenir la diminution de ratio en francisation niveau Alpha)

Cette nouvelle mesure, annoncée en 2022-2023 comme un ajustement pour soutenir la diminution de ratio en francisation niveau Alpha, est plutôt une réelle baisse de ratio. Il aurait été fort simple pour le MÉQ de déterminer un nouveau ratio pour les groupes de niveau Alpha, ce qui aurait permis aux établissements de composer une organisation scolaire cohérente avec le ratio de financement.

Recommandation de l'AQCS

- Déterminer une diminution des ratios pour les groupes de niveau Alpha et prévoir le financement en conséquence.

Mesure 12030 — Ajustement pour les établissements de détention provinciaux

Cette mesure ne permet pas, depuis plusieurs années, de combler le manque à gagner du ratio de formation des groupes en FGA. Les montants accordés aux CSS et aux CS viennent éponger une partie du manque à gagner, mais les CSS et les CS qui offrent des services éducatifs en milieu carcéral provincial le font à leurs frais, parce qu'ils doivent puiser à même leurs budgets pour combler l'écart.

Il faut d'ailleurs ajouter qu'une partie du montant accordé dans le cadre de cette mesure est dédiée au salaire d'une ressource, ce qui ne fait qu'accroître l'écart à combler pour équilibrer le manque à gagner des ratios.

Recommandation de l'AQCS

- Ajuster la mesure, afin qu'elle comble le manque à gagner du ratio de formation des groupes.

Mesure 12070 — Formation continue du personnel scolaire en FGA

Le montant de 240 \$ par enseignant (permanent) n'a pas été majoré depuis de très nombreuses années. En effet, il ne couvre pas les coûts réels reliés au perfectionnement (salaire de l'enseignant et de sa suppléance, coûts d'inscription, frais de transport et d'hébergement, etc.), ce qui n'est pas en cohérence avec la volonté ministérielle en matière de formation continue (30 heures/2 ans).

Recommandation de l'AQCS


- Augmenter le montant versé par enseignant de FGA pour la formation continue.

Mesures 14010 et 14030

Enveloppe budgétaire fermée pour les activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée

Il s'agit d'une enveloppe budgétaire fermée pour ces deux mesures, dont la somme est répartie de manière à répondre aux priorités régionales. Cette répartition oblige les régions à faire des choix quant à l'offre des programmes d'études menant à l'attestation d'études professionnelle et aux compétences à la carte.

La tendance pour les formations courtes et qualifiantes s'est confirmée au Québec au cours des dernières années (comme c'est le cas à l'international depuis plusieurs années déjà), notamment pour la requalification de la main-d'œuvre et le rehaussement des compétences. À



titre d'exemple, nommons les formations accélérées dans le secteur de la santé et de la construction, commandées par le premier ministre François Legault.

La politique d'intervention sectorielle de la CPMT confirme aussi la tendance des formations courtes et qualifiantes et en fait sa principale stratégie de formation de la main-d'œuvre.

Recommandation de l'AQCS

- Transformer le statut fermé de l'enveloppe budgétaire au statut ouvert.

Mesure 15550 — Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle — Volet 1 — Mécanisme de concertation régionale


Ce volet de la mesure vise à soutenir les organismes scolaires dans la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale pour :

- la planification de l'offre de formation professionnelle, tenant compte des réalités socioéconomique et démographique;
- la gestion des enveloppes régionales;
- le dépôt de projets concertés dans le cadre des nouveaux modes de déploiement de l'offre de formation;
- le renforcement de la visibilité et de la connaissance des formations professionnelles et des métiers auxquels elles mènent ;
- la veille sur l'évolution de l'offre régionale en formation professionnelle dans le secteur de la santé.

En vue de la fin de l'actuel cycle budgétaire, au 30 juin 2024, l'AQCS souhaiterait savoir ce qu'il adviendra du volet 1 de cette mesure pour le prochain cycle budgétaire. Les aspects liés au mécanisme de concertation régionale, de veille en santé et de positionnement de la formation professionnelle, financés par le volet 1, nous préoccupent particulièrement.

Dans le cadre des travaux de modernisation de la formation professionnelle, il serait pertinent de clarifier les attentes à l'égard du mécanisme de concertation régionale (et par conséquent de coordination régionale).

Notons que le « statut temporaire actuel » découlant de la mesure budgétaire a pour effet qu'à l'échelle du Québec, les ressources dédiées au mécanisme de concertation régionale sont en affectation temporaire. Parmi les enjeux provoqués par cette situation, nommons des risques de perte d'expertise, d'iniquité dans le statut et la classe d'emploi (ex. : enseignant avec prime de coordination), de cumul de plusieurs fonctions, de non-reconnaissance de l'expertise requise



afin de soutenir le développement de l'offre en formation professionnelle, ainsi qu'une possible confusion dans les canaux de communication entre le MÉQ, les CSS-CS et les partenaires dans le cadre d'offensives de formation.

Recommandations de l'AQCS

- Pérenniser le volet 1 de la mesure.
- Officialiser un statut de cadre à temps complet pour ce poste, ainsi qu'une classe d'emploi reflétant l'expertise requise pour l'exercice de ces fonctions.
- Augmenter le montant attribué pour l'embauche de la ressource dédiée au mécanisme de concertation régionale (coordination régionale) et ce, en fonction du statut de cadre à temps complet pour ce poste, ainsi qu'une classe d'emploi confirmé pour ce poste.
- Financer *a priori* les montants dédiés, tant pour la ressource de coordination régionale que pour la promotion de l'offre régionale en formation professionnelle, tout en permettant d'anticiper les sommes qui y seront attribuées sur au moins trois ans.
- Officialiser les canaux de communication entre les coordinations régionales entre le MÉQ, la FCSSQ et les organismes scolaires du territoire dans le cadre d'offensive de formation pour un accès efficace à l'information.


Mesure 30510 — Utilisation optimale des fonds publics

Bien que nous saluons la volonté du MÉQ de viser une utilisation optimale des fonds publics, cette récupération des surplus ne permet pas de cumuler une réserve pour pallier un éventuel déficit ni pour des projets structurants d'investissement en formation professionnelle.

Pourtant, les centres FP se doivent d'actualiser constamment leurs installations physiques et matérielles, en raison de l'évolution technologique rapide du marché du travail et de la transformation numérique de celui-ci.

Recommandations de l'AQCS

- Permettre aux CSS-CS de cumuler un minimum de surplus pour pallier un éventuel déficit. À titre d'exemple, un CSS-CS doté d'un budget de 400 M\$ serait autorisé à cumuler un surplus de 4 M\$ (1 % du budget). Ce faisant, la gestion d'une année à l'autre s'en trouverait facilitée.
- Permettre aux CSS-CS de cumuler un surplus, sous forme de fonds dédiés à des projets structurants d'investissement en formation professionnelle, pour l'actualisation constante et nécessaire des installations physiques et matérielles découlant de l'évolution technologique du marché du travail et de la transformation numérique de celui-ci.

- 
- Exclure du calcul le secteur des Services aux entreprises, qui ne proviennent pas des fonds publics.

Transformation numérique

L'intelligence artificielle étant plus que jamais d'actualité, il serait judicieux d'investir dans ce domaine au moins jusqu'en 2027-2028.

La transformation numérique du travail aura non seulement un impact sur les processus administratifs, mais aussi sur les notions enseignées en formation professionnelle et les modes d'enseignement.

Qui plus est, toujours en lien avec la transformation numérique, il y a lieu de se questionner sur le niveau taxonomique de la formation professionnelle de l'avenir. Aux fins d'illustration, l'intelligence artificielle impliquera que le travailleur devra faire preuve d'un meilleur jugement critique face aux tâches et propositions réalisées par l'automate ou le robot.

Cette transformation numérique aura même des effets sur la formation générale aux adultes et la formation de bases en entreprise.

Par conséquent, un investissement planifié sur plusieurs années scolaires, accompagné d'une vigie en la matière sur les impacts de cette transformation numérique permettra d'actualiser les deux régimes pédagogiques, l'offre de formation à la clientèle adulte, ainsi que la politique de la formation continue au Québec.

Recommandations de l'AQCS

- Faire d'un investissement en transformation numérique une stratégie d'avenir pour l'actualisation des deux régimes pédagogiques, l'offre de formation à la clientèle adulte, ainsi que la politique de la formation continue au Québec.
- Mettre en place des mécanismes de vigie pour bien évaluer les impacts de cette transformation numérique.
- Ultiment, édicter un cadre pour la modernisation en profondeur des deux régimes pédagogiques, l'offre de formation à la clientèle adulte, ainsi que la politique de la formation continue au Québec.



Transport

Dans le cadre de la gestion budgétaire du secteur du transport pour l'année scolaire 2024-2025, plusieurs mesures et règles sont à considérer afin d'assurer une approche efficace. Les principaux points à souligner sont les suivants :

Traitement des allocations ministérielles liées au ministère de l'Éducation (MÉQ)

Afin d'éviter tout mécontentement des transporteurs scolaires et de prévenir les blâmes envers les gestionnaires de transport, il est souhaité que les règles budgétaires fixent un délai spécifique pour la remise des allocations ministérielles. Cette temporalité doit être clairement définie, par exemple, en spécifiant une date butoir pour le versement des allocations.

Recommandation de l'AQCS

- Fixer un délai spécifique pour le versement des allocations ministérielles.

Mesure 20108 – Solutions innovantes pour pallier aux bris de service

Pour optimiser les ressources internes du MÉQ, il est suggéré qu'une équipe dédiée soit mise en place pour élaborer et promouvoir des solutions innovantes. Ceci permettrait aux équipes de transport des CSS-CS de se concentrer sur la sécurité et l'efficacité du transport des élèves, sans être surchargées par le développement de solutions.

Dans l'immédiat, il est également recommandé que le ministère communique mensuellement les solutions qui sont adoptées par le biais de cette mesure, compte tenu du contexte actuel de grèves et de pénurie de main-d'œuvre. Plusieurs CSS et CS pourraient ainsi s'inspirer pour implanter des solutions plus rapidement.


Recommandation de l'AQCS

- Mettre sur pied, au sein du ministère, une équipe responsable de développer et de diffuser chaque mois des solutions aux CSS-CS, afin de prévenir les bris de services.

Mesure 30400 – Soutien à l'électrification du transport scolaire

Les données récentes indiquent qu'il y a environ 766 autobus scolaires électriques (ASE) au Québec (SAAQ, 2023). Cependant, lorsque l'on considère la part des ASE par rapport au parc d'autobus scolaire, cela représente environ 5 % du parc électrifié.²

² ACEAS, 2023. *Accélérer l'adoption des autobus scolaires électriques au Canada : quelles prochaines étapes?*

- 
- Le faible écart entre le coût d'achat d'un minibus par rapport à celui d'un autobus a pour effet de rendre l'acquisition d'un minibus beaucoup moins intéressante pour un transporteur, puisque l'investissement dépasse le coût de contrat. Par ailleurs, le fait que les véhicules électriques doivent être fabriqués au Canada contribue au manque de concurrence pour ce type de véhicule.
 - Les longs circuits et la réalité des régions rurales rendent l'électrification irréaliste, car l'autonomie des véhicules est actuellement insuffisante.
 - Malheureusement, le prix des autobus ne cesse d'augmenter alors que les subventions sont plafonnées à 150 000 \$.
 - Puisque c'est 65 % de la flotte en 2030 qui devra être électrique, les véhicules diesel (35 %) sur les routes seront vieux et désuets. Les transporteurs vont les garder puisque les véhicules électriques ne seront pas abordables. Pour la sécurité des élèves, la situation sera très inquiétante.

Bien que l'AQCS soutienne le développement durable et le plan pour une économie verte, des défis majeurs sont soulevés quant à l'obligation d'acquérir des véhicules scolaires électriques. Des recommandations ont été faites au Groupe de travail sur le financement et l'électrification du transport scolaire (GTFETS) pour assouplir les critères, notamment en permettant l'achat de minibus à moteur thermique et en élargissant la portée de la mesure au-delà des années 2022-2023 et 2023-2024. Nous réitérons cette recommandation qui est des plus urgentes puisque des bris de services seront causés inévitablement par l'indisponibilité ou l'incapacité des transporteurs ou des CSS-CS d'acquérir ce type de véhicule. Les minibus demeurent des véhicules incontournables pour le transport des EHDAA ou en milieu rural.

Rappelons encore une fois notre position selon laquelle les mesures allouées à des fonds spécifiquement dédiés aux transporteurs devraient être retirées de la gestion des CSS-CS. Agir en tant qu'intermédiaire est non seulement contre-productif, mais cela entrave également l'efficacité du processus.

Il est essentiel de noter que cette situation relève d'une réglementation émanant du ministère des Transports (MTMD). Bien qu'il soit reconnu que le MÉQ puisse être dans l'incapacité de verser des montants directement aux transporteurs, nous suggérons, à titre de proposition, de transférer ces fonds au MTMD. Ce dernier pourrait ainsi en assurer la gestion, de manière similaire à la subvention octroyée aux transporteurs pour l'acquisition de véhicules électriques.

Cette recommandation vise à optimiser le processus de réclamation déjà en place au sein du ministère concerné. En éliminant les CSS et les CS de cette équation et en confiant la gestion des fonds au MTMD, nous anticipons une amélioration significative de l'efficacité et de la fluidité du financement, contribuant ainsi à une mise en œuvre plus efficace des mesures dédiées au secteur du transport.

Recommandations de l'AQCS

- Assouplir les critères entourant les types de véhicules scolaires électriques pouvant être acquis par les CSS-CS, notamment en permettant l'achat de minibus à moteur thermique.
- Maintenir la mesure 30400 après l'année 2023-2024.
- Confier la gestion des fonds dédiés aux transporteurs au ministère des Transports.

Mesure 30750 – Transport d'élèves à besoins particuliers

Dans l'anticipation du futur cadre de référence sur les mesures contraignantes (FCSSQ/MÉQ), nos préoccupations concernent particulièrement les équipements de prévention et de sécurité. Il est recommandé d'autoriser l'achat de tels équipements dans une mesure d'acquisition distincte et de créer une mesure spécifique pour l'embauche d'accompagnateurs spécialisés. Pour ce dernier point, certains CSS doivent avoir recours à des accompagnateurs dans le transport pour mieux répondre aux besoins particuliers des élèves confrontés à des difficultés de transport ou nécessitant une ressource spécialisée. C'est pourquoi il est impératif d'établir une mesure spécifique permettant le recours à ce type de ressource assurant ainsi la préservation du transport pour une clientèle HDAA plus vulnérable. Cette démarche contribuerait à garantir la sécurité et le bien-être des élèves tout en répondant de manière appropriée à leurs besoins spécifiques dans le contexte du transport scolaire.

De plus, qu'ils soient en lien direct ou indirect avec le transport des élèves à besoins particuliers (EHDA), il serait opportun d'inclure l'acquisition de tout équipement et particulièrement en matière de prévention et de sécurité, dans la création d'une nouvelle mesure d'acquisition distincte. À titre d'exemple, l'augmentation des cas de violence et d'indiscipline nous oblige ou obligera à très court terme de procéder à l'acquisition d'équipements tels que des caméras, des radars, des systèmes de communication (autres que GPS) afin d'assurer la sécurité des élèves, des conducteurs d'autobus et des autres usagers de la route. Plusieurs autres types d'équipements de sécurité englobant les fonctions et les obligations de la fonction d'inspecteur en transport sont à considérer. Le Québec prend un retard considérable en matière de sécurité et de prévention des incidents de violence et d'indiscipline à bord des véhicules scolaires. Les futures règles budgétaires devraient prévoir une mesure dédiée spécifiquement à la sécurité des élèves.

Recommandations de l'AQCS

- Autoriser l'achat d'équipements de prévention et de sécurité, dans une mesure d'acquisition distincte.
- Créer une mesure spécifique pour l'embauche d'accompagnateurs spécialisés.

Mesure 30911 – Ententes d'équilibre

Comme cette mesure s'applique uniquement pour les véhicules sous contrat en 2021-20222, il est logique que des ajustements soient requis pour les nouveaux véhicules nécessaires et qui répondent à de nouveaux besoins (augmentation de la clientèle, élèves en accueil, besoin particulier EHDA, etc.).

L'AQCS reconnaît que le MÉQ n'a pas participé à la négociation et à l'entente finale conclue directement entre la Fédération des transporteurs par autobus (FTA) et les représentants du Conseil du Trésor. Il serait néanmoins souhaitable que le MÉQ fasse des démarches auprès du Conseil du Trésor pour certifier de nouveaux véhicules et ainsi éviter des bris de service qui résulteraient du refus des transporteurs d'ajouter un autobus à leur contrat à un prix inférieur pour les mêmes services et dépenses. Cette bonification aura un effet bénéfique en permettant d'offrir des contrats équitables qu'ils soient au sein d'un même transporteur ou de l'ensemble des transporteurs d'un centre de services scolaire ou d'une commission scolaire.

Recommandation de l'AQCS

- Réaliser une démarche auprès du Conseil du Trésor pour certifier de nouveaux véhicules et ainsi éviter des bris de service.


Annexe C : Ajustement pour la variation d'effectifs

Nous estimons que les critères de déclaration des effectifs transportés devraient être révisés, notamment en analysant les pratiques utilisées par chacun des centres de services scolaires en lien avec les critères qui permettent à un élève d'être transporté ou non. Les disparités entre ces derniers créent certainement des iniquités de service qui se transforment en déséquilibre quant à la distribution des ajustements.

Il est impératif de souligner la nécessité de reconnaître les berlines adaptées comme exigeant un financement plus substantiel. Non seulement leur coût d'achat est plus élevé, mais cette réalité sera exacerbée avec le retrait du marché du modèle de base de la Dodge Caravan. Les futurs véhicules disponibles dans cette catégorie auront des coûts d'acquisition de près du double, voire plus, se rapprochant significativement du prix d'achat d'un minibus diesel.

Malgré leur capacité plus restreinte, l'optimisation des itinéraires d'une berline adaptée en fait un choix à la fois judicieux et efficient. Il est essentiel de prendre en considération cette optimisation dans l'évaluation de leur coût global.

De plus, il est fortement recommandé d'élargir les critères pour les minibus adaptés afin de couvrir d'autres besoins spécifiques qui restreignent leur capacité et, par conséquent, leur optimisation. Ceci inclut l'ajout d'équipements spécialisés tels que des sièges BESI, des



dispositifs et mesures de contention, ainsi que des sièges adaptés aux élèves du préscolaire ou répondant à des besoins de positionnement ergonomique.

Cette recommandation repose sur une évaluation approfondie des réalités du marché et des exigences spécifiques en matière de transport adapté, visant à assurer une allocation budgétaire adéquate pour ces véhicules et à garantir une prestation de services optimale pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Recommandations de l'AQCS

- Réviser les critères de déclaration des effectifs transportés, pour éviter des iniquités de service.
- Hausser le financement accordé pour les berlines adaptées.
- Élargir les critères pour les minibus adaptés afin de couvrir d'autres besoins spécifiques qui restreignent leur capacité et, par conséquent, leur optimisation.

Optimisation des coûts et dépenses non admissibles

Face aux investissements notables réalisés par plusieurs CSS et CS dans le développement, l'optimisation, l'amélioration des processus, la sécurité, la formation, le service à la clientèle lié au transport et l'adoption de nouvelles technologies (dont un système intégré de gestion du transport scolaire), il est nécessaire d'envisager des ajustements. Ces dépenses associées au secteur du transport sont actuellement non admissibles, posant ainsi un défi dans la gestion financière du transport scolaire. À l'égard des enjeux et des défis quotidiens avec lesquels les équipes de transport, souvent restreintes, ont à composer, il n'est plus adéquat de ne considérer que les coûts des contrats pour le transport exclusif (matin et soir).

Il est préconisé de reconnaître, en complément des dépenses admissibles, le montant le plus élevé entre 200 000 \$ et 1 % de l'enveloppe budgétaire dédiée au transport pour les CSS et CS. Cette reconnaissance vise à dispenser ces organisations de rendre compte de ces dépenses, offrant ainsi une marge financière nécessaire pour relever les défis croissants en matière de gestion du transport. Cette démarche, bien que souhaitable, serait particulièrement bénéfique pour permettre la pérennité et la performance du système de transport scolaire dans un contexte où les contraintes financières et opérationnelles sont de plus en plus importantes.

Recommandation de l'AQCS

- Reconnaître, en complément des dépenses admissibles, le montant le plus élevé entre 200 000 \$ et 1 % de l'enveloppe budgétaire dédiée au transport pour les CSS-CS, afin de permettre la pérennité et la performance du système de transport scolaire (incluant un système intégré de gestion du transport scolaire).



Technologies de l'information

Regroupement de mesures 15080 — Développement pédagogique et numérique

Ces mesures sont principalement axées sur la promotion de l'intégration de la technopédagogie au sein des CSS-CS. À la lumière des déploiements significatifs d'outils et d'équipements technologiques réalisés avant et pendant la pandémie, il revêt une importance cruciale de garantir la pérennité de ces financements. Cette démarche vise à assurer une utilisation efficace des ressources technologiques et à maintenir un niveau de compétence en technologie parmi le personnel enseignant et les élèves.

Recommandations de l'AQCS

- Maintenir le financement des mesures 15083 (RÉCIT) et 15087 (Soutien technique aux usagers des établissements pour les appareils numériques dédiés à la pédagogie : une norme d'allocation modifiée pour atténuer les impacts de la COVID-19 (effectif scolaire considéré en formation professionnelle) pour assurer la rémunération des conseillers pédagogiques en intégration du numérique ainsi que du personnel de soutien informatique au sein des établissements scolaires.
- Maintenir les sommes prévues à la mesure 15084 (Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques), qui permet aux établissements scolaires de financer leurs abonnements numériques, indispensables pour la formation et le développement des élèves et du personnel éducatif.

Mesure 30181 - Formation, perfectionnement et soutien en sécurité de l'information et cybersécurité

Cette mesure vise à apporter un soutien significatif aux CSS-CS en ce qui concerne l'acquisition des systèmes et la formation de leur personnel en matière de cybersécurité. Face à l'évolution constante des menaces en cybersécurité, les exigences en matière de sécurité informatique ont considérablement augmenté ces dernières années. Les CSS-CS sont désormais tenus de maintenir un niveau de sécurité informatique adéquat tout en répondant aux directives du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Afin de mettre en place une infrastructure répondant aux normes et aux attentes, il est impératif que les CSS-CS envisagent l'acquisition ou l'abonnement à des solutions de cybersécurité, ce qui peut entraîner des coûts additionnels. De plus, il convient de noter que la compétition pour le recrutement de personnel en technologie de l'information est féroce, et les conditions salariales offertes par les CSS-CS ne sont pas compétitives par rapport aux autres paliers de gouvernement (municipal, fédéral, etc.) et au secteur privé.



Recommandations de l'AQCS

- Fusionner les volets 1 et 2 afin de favoriser une meilleure intégration entre la formation et les activités liées à la cyberdéfense.
- Maintenir le financement de la mesure 30181 pour le personnel de soutien en cybersécurité et les systèmes de cyberdéfense.

Mesure 30182 (Infrastructures de télécommunication) et sous-mesure d'investissement 50793

Ces deux mesures visent à soutenir les acquisitions dans les infrastructures de télécommunication. Avec la généralisation du déploiement d'appareils électroniques pendant la pandémie, les établissements scolaires ont manifesté des besoins pressants en matière d'amélioration de la capacité de leurs réseaux filaires et sans-fil.

Recommandation de l'AQCS

- Maintenir ces financements pour soutenir les CSS-CS dans leur démarche visant à renforcer et moderniser leurs infrastructures technologiques.



Conclusion

L'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) souhaite que les commentaires de cet avis puissent guider le MÉQ et les autres ministères, dont ceux des Finances, de la Cybersécurité et du Numérique et des Transports et leur donner des précisions sur des enjeux majeurs auxquels les cadres scolaires sont confrontés, dont notamment l'entretien du parc immobilier (immeubles et terrains), le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre, la cybersécurité et le transport scolaire.

L'AQCS insiste pour que les enjeux de la pénurie de main-d'œuvre et du financement des secteurs des technologies de l'information, ainsi que de la formation professionnelle et générale des adultes, fassent partie d'une relecture approfondie des règles budgétaires.

Notre Association demeure disponible et offre au MÉQ sa collaboration habituelle à l'égard des différentes recommandations de cet avis.



Résumé des recommandations

Règles budgétaires d'investissement

Gestion des ressources matérielles

Terrains contaminés

- Prévoir une mesure de soutien financier pour la gestion des terrains contaminés par les CSS et les CS.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)

- Modifier les règles comptables afin que les ajustements nécessaires aux OMHS se retrouvent aux états consolidés.
- Prévoir un financement adéquat à long terme pour assurer le suivi à la mise hors service d'immobilisations.
- Prévoir une mesure de soutien financier pour l'embauche de personnel par les CSS et les CS ainsi que des délais mutuellement convenus pour ce faire.

Sous-mesure 18013 – Allocation pour le MAO en raison de l'ajout de classes de maternelle 4 ans

- Octroyer un montant *a priori* s'appuyant sur la même règle que la mesure 11024 afin de déterminer le nombre de nouvelles classes admissibles à une allocation pour meubler les nouvelles maternelles 4 ans.

Mesure 50510 – Ajout d'espace

- Financer les frais de gestion selon les coûts réellement encourus par les CSS et les CS.
- Alléger les processus et la bureaucratie liée à l'autorisation de projets d'ajouts d'espaces.
- Segmenter la mesure 50510 - Ajout d'espace en trois volets distincts, avec une numérotation distincte, soit pour les locaux du préscolaire, les infrastructures sportives et récréatives et les ajouts de classes selon les perspectives démographiques.

Mesure 50530 – Amélioration des cours d'école

- Rehausser le montant maximum des coûts liés à l'amélioration des cours d'école.
- Ajuster progressivement la contribution de la communauté en fonction de l'indice du milieu socioéconomique.

Mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers

- Financer les frais de gestion selon les coûts réellement encourus par les CSS et les CS.
- Réserver au PQI, les sommes nécessaires en maintien d'actifs, en résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA) ainsi qu'en remplacement des actifs et s'assurer d'une planification sur 5 à 10 ans en confirmant les budgets d'investissement sur un échéancier à long terme, pour une prévisibilité budgétaire.

Sous-mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien

- Permettre une plus grande flexibilité de gestion des enveloppes budgétaires entre les projets en résorption du déficit de maintien, en maintien, en transformation et en remplacement (démolition et reconstruction) d'actifs afin de soutenir les besoins réels de chaque CSS et CS, et de rendre les bâtiments scolaires dans un état satisfaisant dans les meilleurs délais.
- Simplifier la formule d'allocation de la sous-mesure 50622.
- Assurer la pérennité des variables de calcul de l'allocation, pour une meilleure prévisibilité des budgets annuels associés.
- Accroître les sommes de cette sous-mesure pour permettre une résorption plus rapide du déficit de maintien.

Sous-mesure 50624 – Réfection et transformation des bâtiments

- Permettre l'utilisation de la sous-mesure 50624 pour financer des projets de réfection et de transformation de bâtiments, même si la capacité d'accueil est réduite à la suite d'une analyse démontrant la pertinence d'un projet.

Sous-mesure 50644 – Économie d'eau potable

- Augmenter la somme allouée à la sous-mesure 50644 pour assurer les travaux nécessaires aux équipements de plomberie identifiés comme non conformes à la suite d'un dépistage de la présence de plomb.
- Établir un financement confirmé pour au moins cinq ans pour tenir compte d'un déploiement itératif des travaux.

Sous-mesure 50645 – Amélioration de la qualité de l’air dans les écoles

- Revoir la règle de calcul déterminant l’aide financière accordée pour les travaux d’amélioration de la qualité de l’air dans les écoles, afin de ne pénaliser ni les milieux où se trouvent des établissements de grande taille ni ceux des communautés rurales.

Sous-mesure 50646 – Réduction des gaz à effet de serre

- Bonifier le montant prévu à la sous-mesure 50646 pour financer les travaux nécessaires et en assurer le maintien pour au moins 10 ans, ce qui permettrait une prévisibilité budgétaire.

Mesure 50740 – Projets d’infrastructures sportives et récréatives

- Augmenter le financement associé à la mesure 50740.

Gestion des technologies de l’information

Mesure 30812 - Accessibilité aux technologies de l’information et de la communication

- Doubler les fonds attribués à la mesure 30812 dans le but de mieux répondre aux besoins continuellement changeants des élèves ayant des besoins particuliers en ce qui concerne l'accès aux outils technologiques

Mesure 50750 — Allocation pour le développement informatique

- Augmenter de 50 % le financement de cette mesure, pour renforcer le soutien apporté aux CSS-CS dans le cadre des initiatives du Chantier d'intelligence numérique.

Groupe de mesures 50760 - Mise aux normes des infrastructures technologiques

- Doubler le financement alloué à ce groupe de mesures pour l'exercice 2024-2025, pour garantir la continuité et la sécurité des opérations informatiques du réseau.

Règles budgétaires de fonctionnement

Assurance salaire (réseau)

- Mettre à jour les taux d’assurance salaire (réseau).

Santé et sécurité au travail – Loi 59

- Prévoir une mesure de soutien pour les nouvelles obligations de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail.

Calcul du coût moyen subventionné pour l'absentéisme

- Considérer l'historique de chaque CSS et CS afin de mieux refléter la réalité du financement pour l'absentéisme.

Mesure 15012 – Aide alimentaire

- Élargir la possibilité de l'utilisation de la mesure pour l'organisation logistique du service alimentaire et l'achat d'équipement dans les écoles.

Mesure 15051 – Accueil et francisation – Montant *a priori*

- Prévoir une mesure de financement pour les CSS et les CS qui n'ont pas d'historique en matière d'accueil et de francisation qui tiendrait compte de la croissance prévue.

Mesure 15103 - Volet 1 - Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires

- Retirer la notion de financement à 34 % par les organismes scolaires.
- Bonifier la mesure pour assurer un financement MÉQ complet, donc passer de 66 % à 100 %.
- Prendre en considération que les allocations financières accordées pour le fonctionnement ne peuvent être transférées à celles accordées pour les investissements.

Mesure 15313 — Soutien à l'ajout de classes spéciales

- Modifier le début du texte de la mesure pour : « Cette mesure vise à soutenir les organismes scolaires dans leur organisation adéquate des classes d'aide pour favoriser [...] ».
- Modifier le niveau de transférabilité, pour en faire une mesure dédiée plutôt que protégée.

Regroupement des mesures 15170 et 15370 — Mesures liées aux conditions de travail

- Inscrire les libellés des textes des conventions collectives des différentes mesures dans les règles budgétaires.

Mesure 15530 – Soutien en mathématique

- Allouer la mesure *a priori*, ou transmettre les données nécessaires au calcul de la mesure dans les bilans de la clientèle.

Mesure 16028 — Soutien additionnel pour le recrutement et la rétention des ressources

- Bonifier la mesure 16028, en plus d'assurer sa pérennité, pour soutenir les démarches de recrutement et de rétention des ressources, et alléger ses modalités de gestion.

Mesure 16044 — Entretien des bâtiments

- Rendre plus flexible la liste des travaux admis par la mesure, en fonction des besoins et des réalités des CSS et des CS.
- Voir à la pérennité de la mesure.
- Hausser le niveau de financement pour les années à venir, en raison des besoins criants.

Mesure 30145 — Location d'immeubles

- Prévoir une mesure pour financer les frais de gestion et d'exploitations des espaces temporaires, afin de répondre aux obligations législatives.

Mesure 30147 — Partage des infrastructures scolaires pour les camps de jour

- Attribuer l'allocation aux organismes visés par le partage des infrastructures afin de couvrir les coûts réellement engagés et permettre la pérennité de ce service.

Mesure 30148 — Étude d'avant-projet

- Attribuer l'allocation aux organismes visés par un projet à venir et atténuer ainsi les risques budgétaires et les imprévus par une bonne analyse par des professionnels et non par l'organisme.
- Avoir des études d'avant-projet de qualité, qui n'ont pas pour conséquence de retarder l'ensemble du processus.

Formation professionnelle et générale des adultes et services aux entreprises

Réinvestissement

- Prévoir un réinvestissement en formation professionnelle et en formation générale des adultes.

Coûts des matériaux

- Indexer les ressources matérielles nécessaires à l'offre des programmes des centres de formation professionnelle.

Annexe D - Reconnaissance des acquis en formation générale des adultes (FGA)

- Augmenter les montants accordés pour la reconnaissance des acquis en FGA.

Le financement en lien avec la francisation

- Accorder un financement supplémentaire pour l'ajout de personnel pour l'accompagnement, le soutien et le lien entre les partenaires et les élèves.
- Reconnaître le financement pour l'administration des tests de classement.

Mesure 12010 — Cours offerts en présentiel (Ajustement pour soutenir la diminution de ratio en francisation niveau Alpha)

- Déterminer une diminution des ratios pour les groupes de niveau Alpha et prévoir le financement en conséquence.

Mesure 12030 — Ajustement pour les établissements de détention provinciaux

- Ajuster la mesure, afin qu'elle comble le manque à gagner du ratio de formation des groupes.

Mesure 12070 — Formation continue du personnel scolaire en FGA

- Augmenter le montant versé par enseignant de FGA pour la formation continue.


Mesures 14010 et 14030

Enveloppe budgétaire fermée pour les activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée

- Transformer le statut fermé de l'enveloppe budgétaire au statut ouvert.

Mesure 15550 — Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle — Volet 1 — Mécanisme de concertation régionale

- Pérenniser le volet 1 de la mesure.
- Officialiser un statut de cadre à temps complet pour ce poste, ainsi qu'une classe d'emploi reflétant l'expertise requise pour l'exercice de ces fonctions.
- Augmenter le montant attribué pour l'embauche de la ressource dédiée au mécanisme de concertation régionale (coordination régionale) et ce, en fonction du statut de cadre à temps complet pour ce poste, ainsi qu'une classe d'emploi confirmé pour ce poste.

- 
- Financer *a priori* les montants dédiés, tant pour la ressource de coordination régionale que pour la promotion de l'offre régionale en formation professionnelle, tout en permettant d'anticiper les sommes qui y seront attribuées sur au moins trois ans.
 - Officialiser les canaux de communication entre les coordinations régionales entre le MÉQ, la FCSSQ et les organismes scolaires du territoire dans le cadre d'offensive de formation pour un accès efficace à l'information.

Mesure 30510 — Utilisation optimale des fonds publics

- Permettre aux CSS-CS de cumuler un minimum de surplus pour pallier un éventuel déficit. À titre d'exemple, un CSS-CS doté d'un budget de 400 M\$ serait autorisé à cumuler un surplus de 4 M\$ (1 % du budget). Ce faisant, la gestion d'une année à l'autre s'en trouverait facilitée.
- Permettre aux CSS-CS de cumuler un surplus, sous forme de fonds dédiés à des projets structurants d'investissement en formation professionnelle, pour l'actualisation constante et nécessaire des installations physiques et matérielles découlant de l'évolution technologique du marché du travail et de la transformation numérique de celui-ci.
- Exclure du calcul le secteur des Services aux entreprises, qui ne proviennent pas des fonds publics.

Transformation numérique

- Faire d'un investissement en transformation numérique une stratégie d'avenir pour l'actualisation des deux régimes pédagogiques, l'offre de formation à la clientèle adulte, ainsi que la politique de la formation continue au Québec.
- Mettre en place des mécanismes de vigie pour bien évaluer les impacts de cette transformation numérique.
- Ultiment, édicter un cadre pour la modernisation en profondeur des deux régimes pédagogiques, l'offre de formation à la clientèle adulte, ainsi que la politique de la formation continue au Québec.

Transport

Traitement des allocations ministérielles liées au ministère de l'Éducation (MÉQ)

- Fixer un délai spécifique pour le versement des allocations ministérielles.

Mesure 20108 – Solutions innovantes pour pallier aux bris de service

- Mettre sur pied, au sein du ministère, une équipe responsable de développer et de diffuser chaque mois des solutions aux CSS-CS, afin de prévenir les bris de services.

Mesure 30400 – Soutien à l'électrification du transport scolaire

- Assouplir les critères entourant les types de véhicules scolaires électriques pouvant être acquis par les CSS-CS, notamment en permettant l'achat de minibus à moteur thermique.
- Maintenir la mesure 30400 après l'année 2023-2024.
- Confier la gestion des fonds dédiés aux transporteurs au ministère des Transports.

Mesure 30750 – Transport d'élèves à besoins particuliers

- Autoriser l'achat d'équipements de prévention et de sécurité, dans une mesure d'acquisition distincte.
- Créer une mesure spécifique pour l'embauche d'accompagnateurs spécialisés.

Mesure 30911 – Ententes d'équilibre

- Réaliser une démarche auprès du Conseil du Trésor pour certifier de nouveaux véhicules et ainsi éviter des bris de service.

Annexe C : Ajustement pour la variation d'effectifs

- Réviser les critères de déclaration des effectifs transportés, pour éviter des iniquités de service.
- Hausser le financement accordé pour les berlines adaptées.
- Élargir les critères pour les minibus adaptés afin de couvrir d'autres besoins spécifiques qui restreignent leur capacité et, par conséquent, leur optimisation.

Optimisation des coûts et dépenses non admissibles

- Reconnaître, en complément des dépenses admissibles, le montant le plus élevé entre 200 000 \$ et 1 % de l'enveloppe budgétaire dédiée au transport pour les CSS-CS, afin de permettre la pérennité et la performance du système de transport scolaire (incluant un système intégré de gestion du transport scolaire).



Technologies de l'information

Regroupement de mesures 15080 — Développement pédagogique et numérique

- Maintenir le financement des mesures 15083 (RÉCIT) et 15087 (Soutien technique aux usagers des établissements pour les appareils numériques dédiés à la pédagogie : une norme d'allocation modifiée pour atténuer les impacts de la COVID-19 (effectif scolaire considéré en formation professionnelle) pour assurer la rémunération des conseillers pédagogiques en intégration du numérique ainsi que du personnel de soutien informatique au sein des établissements scolaires.
- Maintenir les sommes prévues à la mesure 15084 (Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques), qui permet aux établissements scolaires de financer leurs abonnements numériques, indispensables pour la formation et le développement des élèves et du personnel éducatif.

Mesure 30181 - Formation, perfectionnement et soutien en sécurité de l'information et cyberdéfense

- Fusionner les volets 1 et 2 afin de favoriser une meilleure intégration entre la formation et les activités liées à la cyberdéfense.
- Maintenir le financement de la mesure 30181 pour le personnel de soutien en cybersécurité et les systèmes de cyberdéfense.

Mesure 30182 (Infrastructures de télécommunication) et sous-mesure d'investissement 50793

- Maintenir ces financements pour soutenir les CSS-CS dans leur démarche visant à renforcer et moderniser leurs infrastructures technologiques.



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CADRES SCOLAIRES

5600, boulevard des Galeries, bureau 610

Québec (Québec) G2K 2H6

Téléphone : 418 654-0014

Télécopieur : 418 654-1719

AQCS.CA